Compte-rendu du Conseil Municipal
Séance du 25 mars 2022

Présents : Mme Isabelle DELPLACE – M. Yves PERRET– Mme Amandine MOREAU – M. Jérémy GROSBOT – M. Pierre MATRAY – Mme Jacqueline PIPERINI,

Absents excusés : M. Anthony CHAMPELEY donne pouvoir à M. Jérémy GROSBOT – M. Sébastien DELBE donne pouvoir à M. Pierre MATRAY - Mme Marie- Christine CUTURIER donne pouvoir à Mme Isabelle DELPLACE

Absents : M. Philippe MARVIE – Mme Sophie AYMES

Ouverture de la séance à 19h00

Approbation du compte rendu de la séance du 04 mars 2022
Comme il est d'usage en début de séance, Madame la Maire s'assure de la lecture, met aux voix la signature du PV de la séance du 04 mars 2022.
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) Vote des taxes 2022 – fiscalité directe locale

Il est rappelé à l'Assemblée que, conformément au Code Général des Impôts, il revient au Conseil Municipal de déterminer les taux d'imposition relatifs aux taxes directes locales.
Pour mémoire, cette décision s'inscrit dans l'engagement du Président de la République de supprimer progressivement la taxe d'habitation sur les résidences principales de l'ensemble des contribuables. 80% de ces derniers ont payé pour la dernière fois la taxe d'habitation sur la résidence principale en 2019, et pour les 20 % des foyers les plus aisés en 2022.
Pour les communes, la suppression de taxe d'habitation sera compensée à l'€uro près, grâce à un transfert d'une part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le taux fixé par le département est de 13,97 %.

- Taxe foncière (bâti) : 25,52 %
- Taxe foncière (non bâti) : 44,10 %

Considérant que la Commune entend poursuivre ses opérations d'équipement sans augmenter la pression fiscale, Mme le Maire propose au Conseil de **maintenir en 2022 les taux d'imposition 2021**.

La décision est votée à l'unanimité des membres présents.

2) Compte administratif 2021 – budget principal

a. Approbation du compte administratif

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2021 du Budget Principal.
M. Pierre MATRAY, 1er Adjoint aux Finances, explicite le détail du Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Principal, dressé par le Maire, chapitre par chapitre et fonction par fonction. M. Pierre MATRAY est désigné en qualité de Président de Séance.
Pour l'approbation du Compte Administratif du Budget Principal, Mme le Maire se retire et ne prend pas part au vote.
Le Compte Administratif 2021 du Budget Principal se présente ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	141 289,33 €	89 139,62 €
Recettes	135 744,99 €	199 711,75 €
Résultat de l'exercice	**- 5 554.34 €**	**110 572,13 €**
Résultats antérieurs reportés	-29 851,86 €	258 132,01 €
Résultats cumulés de clôture	**-35 396.20 €**	**368 704,14 €**

Par ailleurs, le Conseil Municipal prend connaissance des Restes A Réaliser de la section d'investissement qui s'élèvent à 105 161,31 € en dépenses et à 16 500,00 € en recettes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 6 votes pour, 1contre et 1 abstention :

- **Approuve** le compte administratif 2020 du budget principal faisant apparaître un résultat cumulé de clôture de -35 396.20 € en investissement et de + 368 704,14 € en fonctionnement.

- **Approuve** le montant des restes à réaliser d'investissement de 105 161,31 € en dépenses et de 16 500,00 € en recettes.

b. Approbation du compte de gestion

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion est un document établi par le Comptable Public de la trésorerie de Pont d'Ain qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires (dépenses et recettes) selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut ainsi constater la stricte concordance des deux documents.

Après s'est fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 6 votes pour, 1contre et 1 abstention :

- **Approuve** le compte de gestion 2021 du budget principal établi par le Trésorier ;
- **Précise** que ce document n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **Autorise** le Maire à signer ledit document.

3) Affectation du résultat 2021 – budget principal

Le Compte Administratif 2021 du budget principal, arrêté par le Conseil Municipal, fait apparaître des excédents cumulés de clôture de 368 704,14 € en section de fonctionnement et de – 35 396,20 € en section d'investissement.

Par ailleurs, le solde négatif des restes à réaliser d'investissement étant de – 88 661,31 €, celui-ci n'est pas entièrement couvert par le résultat cumulé de clôture de la section d'investissement. Il convient de faire une écriture au 1068 pour 124 057,51 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 8 votes pour et 1 contre,

- **Décide** de reporter le résultat de clôture de fonctionnement en recettes de fonctionnement 2021 au compte R-002 « Résultats antérieurs reportés » pour 244 646,63 € ;
- **Décide** de reporter le résultat de clôture d'investissement en recettes d'investissement 2021 au compte R-001 « solde d'exécution d'investissement » pour – 35 396,20 € ;
- **Précise** que les restes à réaliser seront repris dans la section d'investissement 2021 pour 105 161,31 € en dépenses et de 16 500,00 € en recettes.

Décide pour le budget 2022 de faire une écriture au compte R-1068 pour 124 057,51 €

4) Budget primitif 2022 – budget principal

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2022 du budget principal.

Dépenses de fonctionnement :

N° de Chapitre	Nature des dépenses de fonctionnement	En valeur (€)
011	Charge à caractère général - entretien	162 300,00
012	Charge de personnel	32 830,00
65	Charge de gestion courante	95 886,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
042	Opération d'ordre de section à section	547,00
014	Atténuation de produits	1 000,00
022	Dépenses imprévues	14 999,93
023	Virement à la section d'investissement	76 633,70
	Total des dépenses de fonctionnement	**385 196,63**

Recettes de fonctionnement :

N° de Chapitre	Nature des recettes de fonctionnement	En valeur (€)
70	Produits des services et domaine	1 250,00
73	Impôts et taxes	73 300,00
74	Dotations et subventions perçues	54 600,00
75	Produits de gestion courante	11 350,00
77	Produits exceptionnelles	50,00
002	Excédents antérieur reporté	244 646,63
	Total des recettes de fonctionnement	385 196,63

Dépenses d'investissement :

N° de Chapitre	Nature des dépenses d'investissement	En valeur (€)	Restes à réalisées (€)
001	Déficits antérieur reporté	35 396,20	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	17 500,00	
21	Immobilisations corporelles	54 680,70	105 161,31
23	Immobilisations en cours	1 000,00	
020	Dépenses imprévues	5 000,00	
	Sous total des dépenses d'investissement	**114 576,90**	**105 161,31**
	Total des dépenses d'investissement	**219 738,21**	

Recettes d'investissement :

N° de Chapitre	Nature des recettes d'investissement	En valeur (€)	Restes à réalisées (€)
10	Dotation fond divers réserves	125 057,51	
13	Subvention d'investissement	1 000,00	16 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	
040	Opération d'ordre de section à section	547,00	
021	Virement du fonctionnement à l'investissement	76 633,70	
	Sous total des recettes d'investissement	**203 238,21**	**16 500,00**
	Total des recettes d'investissement	**219 738,21**	

Avec la reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice 2021, le budget primitif 2022 est présenté à l'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 385 196,63€ et à l'équilibre en section d'investissement à hauteur de 219 738,21€.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à 8 votes pour et 1 contre,

- **Approuve**, au niveau du chapitre et sans opération d'équipement, le Budget Primitif 2021 du budget principal, présenté à l'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 385 196,63€ et en section d'investissement à hauteur de 219 738,21€.

5) Compte administratif 2021 – budget annexe eau et assainissement

a. Approbation du compte administratif

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe « eau et assainissement »
M. Pierre MATRAY, 1er Adjoint aux Finances, explicite le détail du Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Annexe « eau et assainissement » dressé par le Maire, chapitre par chapitre et fonction par fonction. M. Pierre MATRAY est désigné en qualité de Président de Séance.
Pour l'approbation du Compte Administratif du Budget Principal, Mme le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe « eau et assainissement » se présente ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	362 256,56 €	59 035,43 €
Recettes	253 393,07 €	121 781,91 €
Résultat de l'exercice	**-108 863,49 €**	**62 746,48 €**
Résultats antérieurs reportés	6 074,82 €	194 319,60 €
Résultats cumulés de clôture	**-102 788,67 €**	**257 066,08 €**

Par ailleurs, le Conseil Municipal prend connaissance des Restes A Réaliser de la section d'investissement qui s'élèvent à 135.000,00 € en dépenses et à 291.807,00 € en recettes.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 6 votes pour, 1contre et 1 abstention,
- **Approuve** le compte administratif 2021 du budget annexe « eau et assainissement » faisant apparaître un résultat cumulé de clôture de – 102.788,67€ en investissement et de + 257.066,08€ en fonctionnement.
- **Approuve** le montant des restes à réaliser d'investissement de 135.000,00€ en dépenses et de 291.807,00€ en recettes

b. Approbation du compte de gestion

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion est un document établi par le Comptable Public de la trésorerie de Pont d'Ain qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires (dépenses et recettes) selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut ainsi constater la stricte concordance des deux documents.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 6 votes pour, 1 contre et 1 abstention,

- **Approuve** le compte de gestion 2021 du budget annexe « Eau & Assainissement » établi par le Trésorier ;
- **Précise** que ce document n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **Autorise** le Maire à signer ledit document

6) Affectation du résultat 2021 – budget annexe eau et assainissement

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe « eau et assainissement », arrêté par le Conseil Municipal, fait apparaître des excédents cumulés de clôture de 257.066, 08€ en section de fonctionnement et de – 102.788, 67€ en section d'investissement.
Par ailleurs, le solde positif des restes à réaliser d'investissement s'élevant à 156.807,00€, celui-ci vient s'ajouter au résultat cumulé de clôture de la section d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à 8 votes pour et 1 contre,

- **Décide** de reporter le résultat de clôture de fonctionnement en recettes de fonctionnement 2021 au compte R-002 « Résultats antérieurs reportés » pour 257.066, 08€ ;
- **Décide** de reporter le résultat de clôture d'investissement en recettes d'investissement 2021 au compte D-001 « solde d'exécution d'investissement » pour 102.788, 67€ ;
- **Précise** que les restes à réaliser seront repris dans la section d'investissement 2022 pour 135.000, 00€ en dépenses et de 291.807,00 € en recettes.

7) Budget primitif 2022 – budget annexe eau et assainissement

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2022 du budget annexe « Eau et Assainissement » :

Dépenses de fonctionnement :

N° de Chapitre	Nature des dépenses de fonctionnement	En valeur (€)
011	Charge à caractère général - entretien	81 629,00
65	Charge de gestion courante	6 200,00
66	Charges financières (intérêts emprunts)	10 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00
042	Opération d'ordre de section à section	35 000,00
014	Atténuation de produits	3 500,00
022	Dépenses imprévues	6 000,00
023	Virement à la section d'investissement	224 331,60
	Total des dépenses de fonctionnement	**368 160,60**

Recettes de fonctionnement :

N° de Chapitre	Nature des recettes de fonctionnement	En valeur (€)
70	Produits des services et domaine	93 779,52
042	Opération d'ordre de section à section	17 315,00
002	Excédents antérieur reporté	257 066,08
	Total des recettes de fonctionnement	**368 160,60**

Dépenses d'investissement :

N° de Chapitre	Nature des dépenses d'investissement	En valeur (€)	Restes à réalisées (€)
001	Déficits antérieur reporté	**102 788,67**	
16	Remboursement d'emprunt et dettes assimilées	330 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00	
21	Immobilisations corporelles	30 000,00	35 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	100 000,00
040	Opération d'ordre de section à section	17 315,00	
020	Dépenses imprévues	38 000,00	
	Sous total des dépenses d'investissement	**545 103,67**	**135 000,00**
	Total des dépenses d'investissement	**680 103,67**	

Recettes d'investissement :

N° de Chapitre	Nature des recettes d'investissement	En valeur (€)	Restes à réalisées (€)
10	Dotation fond divers réserves	128 965,07	
13	Subvention d'investissement	0,00	291 807,00
040	Opération d'ordre de section à section	35 000,00	
021	Virement du fonctionnement à l'investissement	224 331,60	
	Sous total des recettes d'investissement	**388 296,67**	**291 807,00**
	Total des recettes d'investissement	**680 103,67**	

Avec la reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice 2021, le budget primitif 2022 est présenté à l'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 368.160,60€ et à l'équilibre en section d'investissement à hauteur de 680.103,67€.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Approuve**, au niveau du chapitre et sans opération d'équipement, le Budget Primitif 2022 du budget annexe « Eau et Assainissement », présenté à l'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 368.160,60 € et en section d'investissement à hauteur de 680.103,67 €.

8) <u>Attribution de subvention 2022.</u>

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les subventions que la commune a versé en 2021 à savoir :

- 300,00 € aux Jeunes Sapeurs-Pompiers de Poncin
- 1 500,00 € à l'amicale des pompiers de Challes-la-Montagne
- 700,00 € en réserve pour une demande à venir

Celle-ci évoque que, suite à l'approbation du Budget primitif, l'enveloppe allouée aux subventions est de 2.500,00 €. Elle demande donc au conseil de statuer sur les montants et les associations choisies.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- **Attribue** pour l'année 2022, les subventions suivantes :
  - 300,00 € aux Jeunes Sapeurs-Pompiers de Poncin avec **7 voix pour et 2 abstentions**
  - 1 500,00 € à l'amicale des pompiers de Challes-la-Montagne, avec **7 voix pour et 2 abstentions (conformément à la LOI n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique)**
  - 552 € en réserve pour une demande à venir, **voté à l'unanimité**
  - 148 € pour l'école de Poncin destiné au financement d'un voyage scolaire de deux élèves Chaleins, **voté à l'unanimité**

9) **Révision de la délibération d'intervention de l'APAVE.**

Madame le Maire déclare au conseil municipal que le devis approuvé par la délibération N° 2022/08 du 4 mars 2022 est caduque. En effet, le devis qui a été validé le 4 mars concerne le montant des visites annuelles succédant à la visite de mise en service dont nous avons besoin. Le montant de cette première visite, validant la conformité des potences de la STEP s'élève à un montant de 490,88 € TTC.

Madame le Maire demande donc au conseil municipal, de valider le devis pour 490,88 € TTC.

Le conseil accepte le devis à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES– INFORMATIONS

1. **Point d'information sur la CCRAPC (portage des repas, budget 2022, etc)**

- Madame le Maire informe le conseil que la Communauté de communes propose un portage des repas. Les personnes pouvant bénéficier de cette prestation sont les personnes à mobilité réduite, les personnes en période de convalescence, ainsi que les personnes âgées de plus de 70 ans. La livraison des repas se fait 3 fois par semaine, selon l'organisation des tournées établies. Les menus sont aux choix de 4, dont un menu facile à manger. Le prix actuel et ce jusqu'au 30 juin est de 9,70 €, il sera réévalué à 10,30 € à partir du 1er juillet 2022.
  En therme d'organisation, nous avons choisi de mettre Jérémy GROSBOT en tant que référent auprès de la CCRAPC et de nommer Mme Jacqueline PIPERINI en tant référente terrain. La mission de Monsieur GROSBOT consistera à assister aux différentes réunions organisées par la CCRAPC et de servir d'assistance à notre référente terrain. Mme PIPERINI, elle, sera chargée de faire remplir le dossier d'inscription avec le bénéficiaire et un accompagnant pour convenir de toutes les modalités opérationnelles. Elle est également d'accord pour visiter les bénéficiaires régulièrement, pour s'assurer que le service se déroule bien. Madame le Maire précise que pour toutes demandes de renseignements, les habitants pourront s'adresser soit à la mairie, soit à Monsieur GROSBOT.
- Madame le Maire fait un retour sur la réunion de présentation du budget de la communauté de communes du 17 mars 2022. Elle évoque notamment la présentation par le cabinet KPMG de la projection jusqu'en 2026 des différentes options d'orientation d'investissement et d'impacts fiscales sur les 4 prochaines années (projet d'une déchetterie unique, évolution du budget « Zone d'Activité », évolution des dépenses de fonctionnement, construction ALSH). Le choix de la CCRAPC étant de réajuster ces taxes pour assurer son autofinancement.

2. **Tour d'horizon des actions de la commission.**

   - **Commission séniors** : Suite au repas qui a eu lieu le samedi 19 mars 2022 M. GROSBOT, référent de la commission bien vivre au village, nous fait part des retours positifs de cette journée. Cette idée sera à renouveler.
   - **Fleurissement :** une réunion a eu lieu le 17 mars 2022 en vue de créer un comité de fleurissement. 6 personnes étaient présentes et au total 10 personnes nous ont fait part de leur intérêt. Un rassemblement pour un nettoyage des bacs aura lieu prochainement.
   - **Vie des juniors :** Pour les vacances d'avril, la mairie met en place un atelier théâtre pour les enfants (le 20 avril) et les adolescents (le 27 avril). Une communication par panneau d'affichage et Illiwap arrivera prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Maire,
Isabelle DELPLACE